

Affronter la crise liée au vieillissement de la population

Plan pour le Canada à l'approche des élections de 2019

Association canadienne des soins de longue durée

Juin 2019

Les foyers de soins de longue durée offrent un toit et un soutien physique, médical, social, spirituel et affectif à plus de 150 000 aînés partout au Canada. De nos jours, les aînés vivent plus longtemps et demeurent plus longtemps à la maison. Ils arrivent donc dans les foyers de soins à un stade plus avancé de la vie et, par le fait même, ils souffrent de problèmes de santé plus complexes et sont plus fragiles physiquement que jamais auparavant.

La prévalence des maladies chroniques et des troubles cognitifs chez les résidents a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie. En 2016-2017, 62 % des résidents vivaient avec la maladie d'Alzheimer ou une autre forme de démence, et un tiers d'entre eux étaient gravement atteints. De plus, la plupart des résidents sont aux prises avec des maladies chroniques multiples, comme des maladies cardiaques, l'arthrite, le diabète et l'hypertension.

Les foyers de soins de longue durée du Canada soutiennent les gens à cette étape de leur vie, notamment en fournissant un soutien étendu ou complet dans le cadre de leurs activités quotidiennes, comme s'habiller, se coucher, se lever, manger et aller aux toilettes.

Malheureusement, jusqu'à maintenant, les décideurs fédéraux continuent de faire abstraction des soins de longue durée. Bien que le gouvernement fédéral ait entrepris un certain nombre d'initiatives pour aider les aînés, aucune d'entre elles n'appuie les aînés qui vivent dans des établissements de soins de longue durée.

Dans cette optique, l'Association canadienne des soins de longue durée (ACSLD) est heureuse de présenter deux recommandations clés en vue d'affronter la crise liée au vieillissement de la population :

1. Remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins aux aînés en élaborant une stratégie fédérale en matière de ressources humaines, en aidant davantage les étudiants étrangers à trouver un emploi dans les établissements de soins de longue durée et en investissant dans les données et l'innovation.

2. Investir dans des résidences pour aînés où des soins sont dispensés en accroissant le financement fédéral dans l'infrastructure pour y inclure les soins de longue durée et pour financer la construction de résidences de soins de longue durée.

L'ACSLD et ses associations provinciales membres de l'ensemble du Canada sont impatientes de collaborer avec tous les partis fédéraux cet automne afin de faire des soins de longue durée offerts aux aînés une priorité.

Cordialement,

Le président de l'Association canadienne des soins de longue durée

Daniel Fontaine

Pourquoi le Canada n'est-il pas prêt à faire face au vieillissement rapide de sa population?

Selon Statistique Canada, le nombre de Canadiens âgés de 65 ans et plus augmentera de 25 % d'ici 2036, et le nombre d'aînés de 80 ans et plus doublera entre 2011 et 2036ⁱ. De plus, pour la première fois dans l'histoire du Canada, les aînés sont plus nombreux que les personnes de moins de 14 ansⁱⁱ.

Alors, pourquoi les aînés qui vivent dans des foyers de soins ne figurent-ils pas au programme fédéral?



Le budget fédéral de 2017 prévoyait un investissement historique de 6 milliards de dollars sur 10 ans dans les soins à domicile et les soins communautaires. **Les soins de longue durée n'étaient pas inclus dans cet investissement.**



Le Programme pilote des aides familiaux à domicile qui a récemment été annoncé **ne comprend pas l'emploi dans le secteur des soins de longue durée.**



De nombreux aînés vivent dans des établissements de soins de longue durée. Cependant, **ces établissements ne sont pas inclus** dans la Stratégie nationale sur le logement.



Même s'il propose un certain nombre de mesures de soutien aux aînés, le budget fédéral de 2019 **ne prévoit aucun investissement dans les soins de longue durée.**

Jusqu'à présent, les décideurs ont raté bien des occasions stratégiques de faire des aînés vivant dans des établissements de soins de longue durée une priorité fédérale. La crise liée au vieillissement de la population nous oblige maintenant à agir.

Le 21 octobre, les Canadiens éliront un nouveau gouvernement. Il est essentiel que tous les partis placent les soins de longue durée offerts aux aînés au premier rang de leurs priorités.

L'Association canadienne des soins de longue durée exhorte tous les partis en lice aux prochaines élections à présenter les ressources humaines affectées aux soins des aînés et l'infrastructure de soins de longue durée comme des priorités dans leur programme électoral.

Le Canada est confronté à une grave pénurie de travailleurs dans le secteur des soins aux aînés.

Il faut apporter des changements aux politiques et aux programmes fédéraux existants pour remédier à la grave pénurie de travailleurs de première ligne.

Le gouvernement fédéral a un rôle clair à jouer pour remédier à la pénurie de ressources humaines en santé. Nous devons l'amener à négocier pour régler cette question cruciale maintenant.

Daniel Fontaine

Président, Association canadienne des soins de longue durée

Le Canada doit se doter d'une stratégie de ressources humaines en santé

Afin de dispenser des soins de haute qualité aux aînés du Canada, nous devons disposer de la capacité nécessaire. Il est de plus en plus difficile d'attirer et de garder des travailleurs dans le secteur des soins aux aînés canadiens, particulièrement face à l'afflux d'aînés qui, comme nous le savons, auront besoin de soins pour traiter des maladies nombreuses et complexes.

La stratégie de ressources humaines en santé dans le secteur des soins de longue durée doit principalement établir le nombre, la combinaison et la répartition géographique appropriés des fournisseurs, ainsi qu'un cadre adéquat de prestation de services. En outre, pour soutenir les assistants en soins de santé (ASS), les auxiliaires en soins continus (ASC) et les préposés aux services de soutien personnel (PSSP) (ci-après tous désignés par le sigle ASS³) il est nécessaire d'offrir une éducation structurée et une formation continue pour que ces derniers fournissent des soins de la plus haute qualité. Il faut également des modèles de gouvernance structurés pour vérifier les titres de compétences, la conduite et le comportement des ASS.

Les étudiants étrangers peuvent faire partie de la solution

L'ACSLD estime également que les étudiants ASS recrutés à l'étranger permettraient en partie de résoudre la pénurie de personnel qualifié qui touche actuellement le Canada.

Toutefois, pour ce faire, le gouvernement fédéral doit nous appuyer et apporter des changements à la politique actuelle en vue de remédier à la pénurie chronique de main-d'œuvre.

Les étudiants qui souhaitent obtenir un permis de travail postdiplôme ne peuvent le faire qu'en participant à des programmes admissibles offerts par des établissements d'enseignement désignés. Les établissements d'enseignement postsecondaire publics ou privés doivent présenter une demande pour devenir un établissement d'enseignement désigné dans leur province ou territoire respectif, et les programmes admissibles doivent offrir une formation d'une durée totale d'au moins 900 heures (soit l'équivalent de huit mois), conformément aux exigences fédérales⁴.

Un certain nombre d'établissements ne sont pas jugés admissibles aux termes des exigences fédérales. Cette situation est préoccupante pour deux raisons.

Tout d'abord, les programmes d'études offerts par ces établissements sont approuvés et reconnus par la province ou le territoire où ils sont dispensés. En second lieu, ces mêmes établissements peuvent également être des établissements d'enseignement désignés, une désignation qui est exigée par le gouvernement fédéral pour offrir un programme admissible au Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD). Par conséquent, un établissement ou un programme d'études peut être approuvé par une province sans toutefois être admissible au PPTPD. Le gouvernement fédéral doit donc combler la lacune qui existe quant à l'admissibilité au PPTPD.

Pour remédier à ce problème grandissant, surtout dans un secteur aux prises avec une pénurie de travailleurs de la santé, l'Association canadienne des soins de longue durée demande à tous les partis politiques de s'engager à mettre sur pied un programme pilote de portée limitée qui permettra aux programmes approuvés et certifiés à l'échelle provinciale et offerts dans des établissements d'enseignement désignés (dont la durée pourra être inférieure à 900 heures) de participer au PPTPD. À la fin du programme pilote, il faudra examiner l'impact qu'aura eu ce changement et déterminer s'il y a lieu de modifier les exigences fédérales relativement aux programmes de soins de santé.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas réaliste de croire que nous pouvons remédier à la pénurie actuelle d'ASS seulement en recrutant des étudiants étrangers. Cependant, nous croyons qu'il est à la fois rentable pour les gouvernements et nécessaire de recruter des étudiants étrangers qui fréquenteront des établissements d'enseignement canadiens et en paieront eux-mêmes les frais. Ainsi, ils pourront amorcer un cheminement qui les mènera à un emploi au Canada et à la résidence permanente, ce qui aidera à combler cette lacune dans notre système de soins de santé.

Appuyer l'innovation en soins de santé au moyen de décisions fondées sur des données probantes

Finalement, il faut obtenir de meilleures données et trouver des solutions novatrices en matière de rapports afin de s'assurer que les résidants reçoivent les soins de qualité qu'ils méritent. La

mise en place de meilleures technologies dans tous les foyers permettra de mieux soutenir l'ensemble du système, des résidents jusqu'aux décideurs.

Pour y parvenir, les foyers de soins de longue durée doivent avoir accès au système logiciel le plus à jour possible pour recueillir et communiquer des données. Même si de nombreux foyers utilisent un système d'une forme ou d'une autre, la majorité des foyers de soins de longue durée au Canada n'utilisent pas actuellement le système le plus récent ou n'y ont pas accès en raison d'un manque de financement. L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) établit des lignes directrices communes pour la présentation de rapports ainsi que pour la collecte et la communication des données qui permettraient d'appuyer l'ensemble du système. Au cours des prochaines années, l'ICIS remplacera graduellement le système RAI-MDS 2.0 par le système LTCF, qui sera plus efficace et dont l'utilisation sera normalisée à l'échelle du Canada.

Le système LTCF permettra d'économiser du temps et de l'argent, puisqu'il nécessite moins d'interventions de la part du personnel, et fournira aux foyers de soins de longue durée et aux décideurs un plus grand nombre de données dont ils ont besoin, tout en réduisant la quantité de renseignements qui ne sont pas forcément nécessaires.

« Notre population d'aînés a de plus en plus besoin de soins, tandis que la disponibilité de PSSP pour dispenser ces soins diminue rapidement. Les problèmes sont nombreux et variés, mais leur combinaison est en train de créer une catastrophe. »

Miranda Ferrier

Présidente, Association ontarienne des préposés aux services de soutien à la personne

Les gouvernements devront faire des investissements à un stade précoce afin de mettre en place un système de soins de santé efficace et de fournir des soins de meilleure qualité à long terme.

Les Systèmes d'information de gestion (SIG) sont un cadre qui définit les normes de présentation de l'information financière et statistique liée aux activités quotidiennes des organismes canadiens de services de santé.

Élaborées par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), ces normes nationales ont été créées afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des établissements de soins de longue durée et d'autres organismes de services de santé du Canada grâce à des renseignements et des mesures du rendement de meilleure qualité.

Certains établissements canadiens communiquent à l'ICIS les données financières et statistiques des SIG de la plupart des services de soins de santé à des fins d'inclusion dans la base de données canadienne des SIG.

À l'heure actuelle, la majorité des provinces ont nommé des coordonnateurs des SIG en vue de faciliter la mise en œuvre des SIG au niveau provincial. Toutefois, les administrations n'utilisent pas toutes la même version des SIG, ce qui contribue à certaines divergences dans l'information communiquée et rend impossible de mesurer et de comparer avec exactitude les gains d'efficience et les pratiques exemplaires dans l'ensemble du pays. En raison des capacités limitées et du manque de financement disponible, nous estimons qu'environ 40 % des foyers sont toujours incapables de mettre en œuvre cette importante initiative.

Recommandations

Afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins aux aînés, l'ACSLD exhorte tous les partis fédéraux à :

- 1. Élaborer une stratégie pancanadienne de ressources humaines en santé**

L'ACSLD recommande à tous les partis de s'engager à reprendre le travail là où les gouvernements précédents se sont arrêtés il y a près de 20 ans en reconnaissant les défis considérables auxquels est confronté le secteur des soins de longue durée relativement au soutien de notre population vieillissante, et en collaborant avec les provinces et les territoires et le secteur des soins de longue durée afin d'élaborer et de mettre en œuvre immédiatement une stratégie pancanadienne de ressources humaines en santé.

2. Soutenir les étudiants étrangers

L'ACSLD recommande à tous les partis de s'engager à rendre admissibles au Programme de permis de travail postdiplôme les établissements d'enseignement désignés provinciaux et territoriaux qui offrent des programmes reconnus à l'échelle provinciale en vue de donner aux étudiants la possibilité d'obtenir la citoyenneté et un emploi dans le secteur des soins de longue durée.

3. Appuyer la collecte de données et la prise de décisions fondées sur des données probantes

Tous les partis doivent s'engager à imposer la mise en place d'un système normalisé de collecte de données sur le rendement des résidences et le rendement financier dans les foyers de soins de longue durée dans le cadre des accords en matière de santé conclus entre le Canada et chaque province et territoire. Pour appuyer ces efforts, l'ACSLD demande à tous les partis de s'engager à investir 19,5 millions de dollars afin de veiller à la mise en œuvre complète de systèmes d'information de gestion (SIG) normalisés dans les foyers de soins financés par l'État dans l'ensemble du Canada.

Les soins aux aînés au Canada

La population canadienne âgée de 65 ans et plus augmentera d'environ **25 %** d'ici 2036.

Le nombre d'aînés de 80 ans et plus devrait **doubler** entre 2011 et 2036.

En 2016-2017, **62 %** des résidents vivaient avec la maladie d'Alzheimer ou une autre forme de démence.

L'ACSLD estime qu'environ **40 %** des foyers sont toujours incapables de mettre en œuvre les systèmes d'information de gestion.

En Ontario seulement, **50 %** des foyers nécessitent des rénovations majeures ou doivent être reconstruits afin de satisfaire aux normes de conception actuelles⁵.

Environ **40 %** des foyers du Canada nécessitent des rénovations majeures ou doivent être reconstruits, selon les associations provinciales membres de l'ACSLD⁶.

Investir dans des résidences pour aînés où des soins sont dispensés.

Les aînés qui vivent dans des foyers de soins de longue durée sont exclus des grands programmes d'infrastructure.

L'évolution du volume de résidents dans les foyers de soins de longue durée et de la complexité de leur situation a entraîné des changements importants dans la façon dont ils sont pris en charge. Malheureusement, l'infrastructure matérielle où vivent et sont soignés ces aînés n'a pas évolué parallèlement à ce changement démographique.

Au Canada, une proportion considérable de foyers de soins de longue durée pour aînés sont actuellement désuets ou arrivent à la fin de leur vie fonctionnelle. Bon nombre de ces foyers ont été construits selon des normes de conception qui ne conviennent plus aux besoins des aînés d'aujourd'hui et comprennent des chambres de trois ou quatre lits semblables à celles d'un hôpital, des toilettes et des salles de bain communes, des salles à manger bondées, de petits corridors et des postes de soins infirmiers bruyants situés trop près des chambres des résidents.

Par contre, les foyers de soins nouveaux ou rénovés sont dotés de chambres plus grandes, privées ou semi-privées, qui ressemblent davantage à l'environnement d'une maison. Ces modifications, ainsi que l'aménagement de plusieurs salles à manger, de corridors plus larges pour accommoder les fauteuils roulants et les marchettes, d'aires communes spacieuses et de toilettes et de salles de bain modernes permettent d'offrir une plus grande intimité et des soins de meilleure qualité. La nouvelle conception et l'intimité accrue des foyers de soins modernes sont particulièrement importantes pour les résidents atteints de démence, qui peuvent devenir contrariés et agressifs s'ils sont incapables d'obtenir l'espace personnel dont ils ont besoin.

Malgré la disponibilité accrue des services de soins à domicile et de soins communautaires, la demande de soins de longue durée continue de monter en flèche. Toutes les provinces et les territoires du Canada sont actuellement confrontés à des pénuries dans le secteur des soins de

longue durée, car l'offre actuelle de lits dans les foyers de soins n'est pas suffisante pour répondre à la demande causée par le changement démographique.

« Les personnes âgées, y compris les personnes atteintes de démence, doivent avoir accès à des soins appropriés quand et où elles en ont besoin. Les foyers de soins spécialement conçus afin d'accueillir des personnes atteintes de démence et d'offrir le plus possible un environnement comparable à celui d'une maison permettent d'assurer une meilleure qualité de vie à leurs résidents. »

Maria Howard

PDG, Société Alzheimer de la C.-B.

« La prestation des meilleurs soins possible aux aînés n'est pas seulement une aspiration pour le secteur des soins en établissement. Il s'agit d'un objectif qu'il doit atteindre chaque jour. Pour que les aînés reçoivent les soins dont ils ont besoin aujourd'hui et à l'avenir, il faut que le gouvernement investisse dans une meilleure infrastructure et une planification plus judicieuse des ressources humaines. »

Jodi Hall

Directrice générale, Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick

Recommandations

L'ACSLD exhorte tous les partis politiques à accroître le financement fédéral dans l'infrastructure pour y inclure les soins de longue durée et pour financer la construction de résidences de soins de longue durée :

1. Investir des fonds fédéraux dans l'infrastructure pour construire de nouveaux foyers de soins de longue durée et réaménager d'anciens foyers de soins de longue durée dans l'ensemble du Canada

L'ACSLD demande à tous les partis de s'engager à élargir les critères d'admissibilité des projets au financement destiné à l'infrastructure en vue d'inclure les résidences pour aînés, y compris les foyers de soins de longue durée. L'ACSLD recommande plus précisément au gouvernement fédéral d'investir dans la construction, la rénovation

et l'amélioration de 400 foyers de soins de longue durée d'ici 2023 afin de satisfaire aux normes de conception actuelles et aux besoins des aînés d'aujourd'hui, en particulier ceux qui sont atteints de démence.

2. Accroître les capacités afin de faire face à la crise liée au vieillissement de la population en s'engageant à financer l'ajout de 42 000 places de soins de longue durée à l'échelle du Canada

Pour répondre à la demande actuelle et future de soins de longue durée, l'ACSLD demande à tous les partis de s'engager à accroître les capacités en finançant l'ajout de 42 000 places de soins de longue durée d'ici 2023.

L'ACSLD est une organisation nationale composée d'associations provinciales et de fournisseurs de soins de longue durée qui dispensent des services de soins de santé publics aux personnes âgées du Canada.

Les membres de l'ACSLD représentent également des fournisseurs de services de soutien à domicile et de soins aux jeunes adultes handicapés. Les membres de l'ACSLD représentent des fournisseurs de soins responsables du recrutement de travailleurs canadiens et de la prestation quotidienne de soins de qualité aux résidents canadiens les plus vulnérables.

Nous avons pour mission de partager des renseignements, des idées et des pratiques exemplaires concernant les enjeux actuels et émergents dans le secteur des soins de longue durée, de collaborer pour aborder les questions et les possibilités qui ont une incidence sur les soins de longue durée et d'adopter des positions communes sur des questions qui ont une vaste portée sur nos associations membres.

Sources

¹ Statistique Canada, 2015. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires*. 2015-11-27.

² Statistique Canada. *Âge et sexe – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016*.

³ Assistants en soins de santé (ASS), auxiliaires en soins continus (ASC) et préposés aux services de soutien personnel (PSSP)

⁴ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/au-sujet.html>

⁵ Association des soins de longue durée de l'Ontario. Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2018 en Ontario, intitulé « More Care. Better Care »

⁶ Association canadienne des soins de longue durée (ACSLD). Sondage de l'ACSLD sur les besoins en infrastructure de soins à long terme dans l'ensemble du Canada, 2018.